

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 44

Membres présents : 20

Votants : 20

Rapporteur : **Didier CAPURON**

### Délibération n° 2022-08

L'an Deux Mille vingt-deux, le **Judi 7 juillet à 18 H 30**, les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 20 à Issigeac, Maison des Services publics, salle multi-activités, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30/06/2022.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Madame Michelle DORANGE (remplace Daniel RABAT), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Joël HELLIAN, Jean-Roland GUY (remplace Daniel COTS), Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPELLET, Michel DELFIEUX, Alain CASTANG, Jérôme BETAILLE, Serge TABOURET (remplace Bernard TRIFFE), Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Lucien POMEDIO (remplace Maurice BARDET), Jean-Claude CASTAGNER, Gérard MARTIN, Francis MONTAUDOUIN (remplace Frédéric HOGUET), Florent FARGE, Jérôme BOULLET, Fabrice DUPPI.

ABSENTS EXCUSES : Madame Eléonore BAGES, Messieurs Jean-Pierre FRAY, Daniel COTS, Olivier DUPUY, Jean-Louis DESSALLES, Georges BASSI, Daniel RABAT, Maurice BARDET, Frédéric HOGUET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude CASTAGNER

### RAPPORT D'ACTIVITE 2021

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales prévoit qu'un rapport d'activité annuel soit adressé par le Syndicat Mixte à l'ensemble de ses membres.

Ce rapport doit retracer l'activité de la structure et reprendre le compte administratif arrêté par le comité syndical. Il doit faire l'objet d'une communication aux élus de la collectivité en séance publique.

Le rapport d'activité 2021 est annexé à l'ordre du jour.

### PROPOSITION :

M. le Président propose d'adopter le rapport d'activité 2021 du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

### Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte la proposition du Président.

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 12/07/2022  
et de la publication, le 13/07/2022*

Le Président,

Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**  
Ce 7 juillet 2022,

Le Président,

Pascal DELTEIL

RF  
BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/07/2022  
024-200027134-20220707-2022\_08-DE